

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-6-2

N° applicatif 9681

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE A LA SAUVEGARDE DU BATI D'ORADOUR SUR GLANE

Résumé : Le 21 février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace adoptait ses orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace. La politique Mémoire et la politique patrimoine sont deux déclinaisons de ces orientations qui entrent aujourd'hui en résonance avec l'appel aux dons lancé par la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde du village martyr d'Oradour-sur-Glane. La Collectivité européenne d'Alsace participera à la collecte à hauteur de 15 000 €.

Le présent rapport motive le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à la préservation du patrimoine du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

Oradour-sur-Glane

Le 10 juin 1944, la Division S.S. Das Reich exécute 643 personnes, pille et incendie le bourg d'Oradour-sur-Glane. Il s'agit d'un véritable crime de masse, le plus important massacre de civils en France durant la Seconde Guerre mondiale. Oradour est depuis devenu un symbole.

Au fil des décennies le site a ainsi acquis une portée universelle : devenues symbole de l'innocence sacrifiée et martyrisée, ses ruines sont précieuses pour le message qu'elles portent. Chaque année près de 300 000 personnes découvrent les vestiges de ce village limousin devenu un des lieux de mémoire les plus importants en France.

Alors que les témoins directs du massacre ont aujourd'hui disparu, les ruines constituent les seules traces visibles du massacre. Pour léguer aux générations futures la mémoire de ce crime, la préservation et la transmission de ce site emblématique est indispensable.

L'ampleur des travaux et l'urgence d'intervention incitent aujourd'hui un appel à la mobilisation portée par la Fondation du Patrimoine et le Ministère de la Culture.

L'Alsace et Oradour-sur-Glane

Cet appel à mobilisation trouve un écho dans l'Histoire de l'Alsace et dans les orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace portées par la Collectivité européenne d'Alsace et déclinées depuis dans le Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace voté en 2022 ainsi que dans la politique mémoire votée en 2023.

Durant la Seconde Guerre mondiale environ 130 000 Alsaciens se retrouvent incorporés de force dans l'armée allemande. Ces événements tragiques ont marqué durablement la mémoire des Alsaciens.

Des Alsaciens et des Mosellans sont à déplorer parmi les victimes du massacre.

La Collectivité européenne d'Alsace entretient le patrimoine, le restaure, l'enrichit, le fait vivre et le diffuse au plus près des citoyens pour qu'il éclaire le présent. Elle veut faciliter le passage entre mémoire et histoire pour construire une histoire objective et apaisée.

Ainsi la Collectivité européenne d'Alsace soutient pleinement la préservation du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement d'un don de 15 000 € sous la forme d'une subvention d'investissement à la Fondation du Patrimoine pour la collecte concernant le Village martyr d'Oradour-sur-Glane, joint en annexe 1 au présent rapport.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P184</i>	<i>O004</i>	<i>P184E06</i>	<i>T06</i>	<i>(1300) 204-20422-312</i>	<i>15 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>15 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.